

## Cadre de la responsabilité financière pour l'Entente Millennium Challenge (MCC)

Un élément clé de tout développement et de toute mise en œuvre dans cette Entente sera la responsabilité financière, à savoir l'ensemble de mécanismes et de processus qui assurent une bonne gestion des fonds et un système ouvert, transparent et équitable d'approvisionnement. Ce qui suit est un résumé d'orientations générales pour les pays qui ont droit à recevoir de l'aide dans le cadre du Millennium Challenge Account (MCA) ainsi qu'une série de graphiques signalant les caractéristiques et les responsabilités des acteurs principaux liés à la responsabilité financière au sein d'une Entente MCC et, en plus, des exemples d'alternatives possibles. La MCC évaluera la responsabilité financière pays par pays et pourra modifier ces directives dans un pays donné, s'il le faut. Périodiquement, la MCC révisera ces directives générales pour les mettre à jour en fonction des besoins.

### Principes

La MCC reçoit des fonds provenant des contribuables américains et doit rendre des comptes sur leur utilisation. L'exigence de satisfaire à ces normes de responsabilité orientera la conception du programme MCC et sera un élément clé de sa mise en œuvre.

Comme pour plusieurs éléments de l'approche adoptée par la MCC, les leçons tirées de l'aide au développement pendant les dernières décennies ont déterminé la stratégie de responsabilité financière du MCC. Le noyau de cette stratégie consiste à exiger que chaque Entente MCC et les documents y afférents comportent des **mécanismes de responsabilité financière** pour les activités financées par la MCC afin d'assurer une gestion ouverte et équitable des finances et des approvisionnements en toute transparence.

Dans la détermination des mécanismes de responsabilité financière pour chaque pays, la MCC appliquera les principes suivants :

- Les mécanismes doivent assurer un maximum de **transparence** dans les transactions et activités financières.
- Les mécanismes doivent comporter une délimitation claire des compétences et des responsabilités pour assurer la **responsabilité** des uns et des autres. Les normes de rendement doivent être claires.
- Les mécanismes doivent générer des renseignements financiers avec un maximum de justesse et d'**intégrité** afin d'apporter l'assurance que les fonds sont utilisés pour les objectifs définis.
- Dans la mesure du possible, la MCC s'efforcera de **se fonder sur des systèmes et mécanismes existants** et sur des évaluations antérieures, afin d'éviter des efforts inutiles et dans un but de simplicité.

- Dans la mesure du possible, les mécanismes devraient *renforcer des capacités* qui resteront en place après la fin du programme MCC.

En élaborant un mécanisme adapté à un pays déterminé, la MCC et le pays respectif chercheront un équilibre optimal parmi les facteurs suivants : réalisation opportune des programmes et des projets, rendement opérationnel, réduction des frais généraux, durabilité des résultats et efficacité de la responsabilisation.

### **Élaboration de l'Entente**

**Proposition** – Une proposition présentée par un pays pouvant bénéficier de l'aide de la MCC doit comporter une partie relative aux mécanismes de responsabilité financière, avec des suggestions de la part du pays concerné sur quels mécanismes feraient avancer au mieux les éléments prioritaires de la proposition globale. Sans aucun doute, des mécanismes différents seront utilisés.

À titre d'exemple, les mécanismes pourraient être des établissements financiers ou de comptabilité, des systèmes financiers publics existants, une société de gestion de projets, ou bien il pourrait s'agir de la différenciation d'unités de gestion et de comptes au sein de l'administration publique, ou bien on pourrait faire appel à une société pour gérer l'ensemble du projet ou établir une fiducie gérée par des tiers autonomes pour superviser les fonds du programme MCC et en rendre des comptes.

**Éléments de l'Entente** – Les particularités des mécanismes de responsabilité financière varieront d'un pays à l'autre selon la nature du programme MCC, les spécificités de chaque pays et le genre d'activités financées par la MCC. Tandis que les mécanismes différeront, certains éléments communs feront partie de la responsabilité financière dans tout programme MCC. Parmi ces éléments communs, on peut citer :

- Il faudra communiquer des renseignements financiers régulièrement (chaque mois, par exemple) et dans un format de comptabilité qui permettra une comparaison des renseignements provenant de pays différents. La MCC s'emploiera à faire afficher ces renseignements sur son site Web et sur des sites entretenus par chaque pays.
- Des renseignements sur les approvisionnements de grande envergure seront disponibles sur un site Web (ou par une autre méthode qui assurera la transparence des procédés d'approvisionnement), y compris notifications, documents de sollicitation, appels d'offres, adjudications finales de marchés et ordres de modification.
- La MCC fera les déboursements à proprement parler de manière périodique (chaque trimestre, par exemple) en fonction des besoins de trésorerie dûment certifiés et selon les normes de gestion financière et d'approvisionnement.

- Les déboursements ultérieurs dépendront d'un rendement satisfaisant par rapport aux objectifs fixés par l'Entente.
- Au minimum, un commissaire aux comptes indépendant agréé par la MCC et l'inspecteur général de la MCC devra faire un audit annuel. Il faudra s'occuper des recommandations de l'audit promptement et en toute transparence.
- Dans la mesure du possible et quels que soient les mécanismes employés pour contrôler les fonds, les renseignements financiers relatifs à une Entente MCC devront apparaître dans les documents budgétaires du pays bénéficiaire afin d'assurer la transparence et de vérifier la portée de l'impact sur le budget.

En plus d'audits externes officiels, des cadres de la MCC ou des experts externes réviseront les mécanismes de responsabilité financière pour vérifier qu'ils fonctionnent comme convenu.